

COMMUNE DE SAINT-GRAVÉ
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2019
PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le cinq février à vingt heures,
 le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt neuf
 janvier, s'est réuni sous la présidence de **Madame**
COLINEAUX Marie Odile, Maire

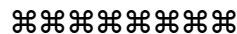
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Présents : M. Henri GUÉMENE - M. Ludovic GUITTON- M. Paul BROHAN -
 M. Thierry AUTRAN - M. Dominique LOYER – M Fabrice DEPEIGE - M. Yannick
 LECARS - M. Cyril GUEHO - M. Claude NEVOUX - Mme Jocelyne PIQUET – Mme
 Marie Thérèse CAUDARD

Absents excusés : Mme Sybille DE LA BOUILLERIE - Mme Marie Thérèse LE RAY –
 M. Alain DUBOIS

Pouvoirs : Mme Sybille DE LA BOUILLERIE à Mme Jocelyne PIQUET -
 Mme Marie Thérèse LE RAY à Mme Marie Thérèse CAUDARD

Secrétaire de Séance : M. Dominique LOYER



Approbation du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2019.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES			
<i>DEMANDEURS</i>	<i>MONTANT 2018</i>	<i>VOTES 2019</i>	
APEL École Ste Magdeleine	3 000 €	2 400 €	14 voix pour
Société de Chasse	150 €	250 €	13 voix pour/ 1 voix contre
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES			
Société Chasse /Destruction des ragondins	230 €	230 €	14 voix pour
Rétrocession piégeurs : prime/prise AGL Foot	3.00/prise (98) 200 €	3.00/prises -----	14 voix pour -----
La pétanque de Lanvaux	Non demandé	200 €	14 voix pour
Sport et Nature/Capoeira	Non demandé	300 €	14 voix pour
Les Anciens Combattants	100 €	100 €	14 voix pour
Association jeunes « Grav'sain »	500 €	500 €	14 voix pour
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTRA COMMUNALES			
Classe découverte	(5 enfants) 30 €	30 €	14 voix pour
CFA/Chambre des Métiers	50 €	(3 élèves x50€)150 €	14 voix pour
Harmonie Fanfare de Malansac	200 €	200 €	14 voix pour
Maison Familiale Rurale / Questembert		(1 élève x 50€)50.00 €	14 voix pour
Union Dptale Sapeurs-Pompiers/ODP	100 €	100 €	14 voix pour

Comité d'animation maison retraite Rochefort en terre	150 €	150 €	14 voix pour
Accidentés de la vie Rochefort	100 €	100 €	14 voix pour
Les donateurs de sang de St JACUT	100 €	100 €	14 voix pour
Chorale ST Cécile	150 €	150 €	14 voix pour
Asso Pas à Pas	100 €	100 €	14 voix pour
COTISATIONS			
Banque alimentaire - cotisation	70 €	80.00	14 voix pour
Banque alimentaire – subvention	300 €	Pas reçu	-----
COTISATIONS			
OGEC – École Sainte Magdeleine – dmde en 4 verst : avril, juin, sept et décembre	52 218.50 € 26 mat x 1 292.65 € 40 prim x 465.24 €	52 700.00 € 62 enf x 850.00 €	14 voix pour
ADMR	3 429.00 €	3 343.50 €	14 voix pour
Éveil	6 312.00 €	6 338.40 €	14 voix pour

Le total du montant des subvention s'élève à : 67 641.90 €.

Après avoir délibéré comme ci-dessus, le Conseil Municipal valide les montants proposés.

2019_02_02 FINANCES – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES :

- DE ROCHEFORT EN TERRE

Une participation reçue de l'école publique de Rochefort en Terre pour l'année 2018, pour un montant de **4 089.98 €** correspondant à 5 enfants (dont 2 maternelle) :
1 331.84 €/enfant maternelle – 404.10 €/enfant primaire – 42.80 €/enfant fournitures scolaires

- DE PEILLAC

Une participation reçue de l'école publique de Peillac pour l'année 2018, pour un montant de **3 273.48 €** correspondant à 6 enfants (dont 1 maternelle) :
1 433.03 €/enfant maternel – 368.09 €/enfant primaire

- DE MALANSAC/CADEN

Une participation reçue de l'école publique des Tournesols à Malansac pour l'année 2019, pour un montant de **5 980.00 €** correspondant à 10 enfants - 598.00 €/enfant.

- **DE QUESTEMBERT**

Une participation reçue de l'école publique Beau Soleil à Questembert pour l'année 2019, pour un montant **1 188.53 €** correspondant à 1 enfant

Après avoir pris connaissance des montants l'ensemble du conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valident les frais de fonctionnement des écoles : de Rochefort en Terre, Peillac, Caden/Malansac, et Questembert.

2019_02_03_VALIDATION CONTROLE TECHNIQUE, MISSION SPS, ETUDE DE SOL REHABILITATION LION D'OR

Une consultation a été faite par le cabinet GORY, le 11 janvier dernier, concernant les missions :

Contrôle Technique, Sécurité Protection de la Santé et Etude de sol.

Madame le Maire informe les membres des propositions reçues :

Contrôle Technique : Véritas 4 350 € TTC – Apave 4380 € TTC - Qualiconsult 4 464 € TTC

Mission SPS : Véritas 3 330 € TTC - Apave 3 600 € TC - Qualiconsult 3 304.80 € TTC

–

Mahé environnement 3 456 €TTC

Etude de Sol : Études et environnement 1 254 € TTC– Ginger CEBTP 3 900 € TTC – Fondouest 3 213.60 € TTC

Au vu des montants, pour l'ensemble des élus, un complément d'informations est nécessaire avant de se positionner sur la mission contrôle technique et mission SPS. Il est demandé d'adresser un mail au Cabinet GORY pour des explications nécessaires, qui leur permettront de faire leur choix.

Au vu des chiffres pour la mission étude de sol, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

-décide de retenir l'entreprise GINGER CEBTP de Plescop pour un montant de 3 900 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le bon de commande avec l'entreprise GINGER CEBTP

2019_02_04 TRANSFERT COMPETENCE EAU /ASSAINISSEMENT

Lors du dernier conseil, Monsieur HOUEIX, président du SIAEP de Questembert, était venu expliquer aux membres du Conseil Municipal la perspective proposée à la commune de son adhésion au syndicat.

Dans un premier temps il a expliqué le fonctionnement actuel du SIAEP pour chaque compétence : Eau (Distribution) et Assainissement collectif et non collectif, ensuite il a présenté les différentes évolutions envisagées afin de rationaliser l'organisation de ce service.

La commune de Saint Gravé adhère à EAU du MORBIHAN pour la partie distribution Eau potable – à la SAUR pour la partie assainissement collectif - au Syndicat de la Basse Vallée de l'Oust pour l'assainissement non collectif, auquel adhèrent les communes de Pluherlin, Rochefort en terre et les Fougerêts.

La loi NOTRe de 2015 prévoit le transfert de compétences Eau/Assainissement aux communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2020 et au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

La BVO, compte tenu de ces facteurs, a manifestement vocation à disparaître. Dans ce cadre, le SIAEP de Questembert pourrait assurer la compétence assainissement /eau potable pour les communes de Saint Gravé, Pluherlin et Rochefort en Terre pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026, ensuite ce serait Questembert Communauté qui prendrait le relais.

Une commune de Questembert Communauté peut décider d'adhérer au SIAEP pour la compétence Eau (distribution) et la compétence assainissement des eaux usées (collectif et non collectif – non sécable).

Si le principe d'adhésion au SIAEP de Questembert convient aux élus, il faudra appliquer la procédure à suivre. Dans un premier temps la demande de dissolution du syndicat BVO ou le retrait de la commune de Saint Gravé de ce syndicat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- **Se prononce favorablement quant au principe de l'adhésion de la commune de Saint Gravé au SIAEP de Questembert à compter du 1^{er} janvier 2020.**
Compte tenu du périmètre du Syndicat de la Basse Vallée de l'Oust qui se réduit et des transferts de compétences prévus par la loi Notre, conclut que la dissolution du Syndicat est le moyen le plus judicieux pour atteindre ce but ;
- **Décide le retrait de la commune de Saint Gravé du Syndicat de la Basse Vallée de l'Oust à compter du 1^{er} janvier 2020, si non dissolution de ce syndicat ;**
- **Demande aux délégués du Syndicat de faire inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité du syndicat afin de lancer la procédure.**

2019_02_05 LOYERS RESIDENCE KERDREL

Comme chaque année la révision des loyers de la résidence Kerdrel s'applique à compter du 1^{er} mars. Pour l'année 2018, les loyers ont été révisés au 1^{er} juin suite à la reprise par la commune du bail emphytéotique avec SA les foyers. Au vu de la commission sociale réunie le 4 février dernier, il a été proposé de ne pas réévaluer les loyers cette année.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident d'appliquer la proposition de la commission de ne pas réviser les loyers de la résidence Kerdrel cette année.

2019_02_06 _ VALIDATION DOSSIERS « AIDE ALIMENTAIRE »

La commission sociale du 4 février dernier a statué sur les dossiers de demandes d'aides alimentaires présentés. Au vu des dossiers, il a été retenu deux dossiers pour lesquels il sera prévu un colis alimentaire mensuel.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le choix de la commission sociale sur deux dossiers.

2019_02_07 CONVENTION DE PARTENARIAT BOOK HEMISPHERES

Quand un désherbage est réalisé à la médiathèque, nous nous retrouvons avec un certain nombre de livres à donner. Depuis 2005, la commune à signer une convention de partenariat avec Book Hémisphères pour remédier à ce problème. L'association Book Hémisphères est une entreprise d'insertion spécialisée dans le tri des livres d'occasion. Les livres récupérés sont redistribués, vendus ou recyclés et ceci à la charge de l'association.

Une boîte à livres est installée au sein de la médiathèque ce qui permet aux particuliers de bénéficier également de ce service.

Book Hémisphères est devenue une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) à but non lucratif, il y a donc lieu de modifier la convention. Dans ce document, il a été ajouté deux nouvelles dispositions issues de la réflexion sur le réemploi de biens culturels : l'extension de la collecte aux CD, DVD, vinyles et la possibilité de vendre les livres issus du désherbage

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 14 voix pour, autorise Madame le Maire à signer la convention avec Book Hémisphère.

QUESTIONS DIVERSES

-Madame le Maire informe les membres de la campagne de broyage chez les particuliers pour mi-mars. Service gratuit rendu aux administrés sur inscription en mairie.

-réception des travaux du lotissement prévue le mercredi 20 février 2019

-Fabrice Depeige informe les membres du Comité technique déchets du 4 février : le règlement du service public de gestion des déchets sera modifié (concerne plus particulièrement les professionnels), la facturation de la redevance incitative sera mise à terme échue, benne à papiers, composteur collectif proposé. *Demande d'un élu de se renseigner sur le coût des déchets pour les restaurateurs.*

-balayeuse communautaire prévue sur le bourg de la commune prochainement, demander que les véhicules stationnés sur la route de rochefort soient retirés le matin de la prestation.

- information du coût du déplacement du compteur d'eau de la Bogeraie

- Ludovic Guitton demande si le Conseil Municipal est d'accords sur une réflexion pour un futur projet « garderie/médiathèque/cantine » sur les prochaines années. Un groupe de travail sera constitué qui pourrait commencer à travailler sur ce futur projet

**La séance est clôturée à 23 heures 25
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2019_02_01 à 2019-02-07**

M.-O. COLINEAUX	H. GUÉMENÉ	P. BROHAN
L. GUITTON	C. NEVOUX	Y. LE CARS
D. LOYER	A. DUBOIS Absent	T. AUTRAN
C. GUEHO	F. DEPEIGE	M.-T. CAUDARD
M.-T. LE RAY Pouvoir	J. PIQUET	S. DE LA BOUILLERIE Pouvoir